

## ARRETE N° 2021-453

Fixant la capacité d'accueil à l'entrée en formation dans les instituts ou écoles du secteur paramédical

### RENOUVELLEMENT ET AUGMENTATION DE CAPACITE D'ACCUEIL

**Institut de formation en soins infirmiers (IFSI)  
Institut Hospitalier Franco-Britannique (IHFB)  
rattaché à l'Association Œuvre du Perpétuel Secours (OPS)  
2, place de La Défense – CNIT 3 – 92800 Puteaux**

### LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3 et R.4383-2 ;
- VU** la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France, n° CP 2019-119 du 19 mars 2019 approuvant le règlement régional des formations paramédicales, modifié par délibération n° CP 2020-122 du 4 mars 2020 ;
- VU** la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France, n° CP 2020-376 du 23 septembre 2020 approuvant la dérogation au règlement d'autorisation des formations paramédicales pour l'extension de la capacité d'accueil supérieures à 10 places en IFSI hors procédure d'appel à projets ;
- VU** la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France, n° CP 2020-497 du 18 novembre 2020 approuvant à titre exceptionnel pour les années universitaires 2020-2021 et 2021-2022, la dérogation au règlement d'autorisation des formations paramédicales relative à l'extension de la capacité d'accueil supérieures à 10 places en IFAS et IFAP hors procédure d'appel à projets ;
- VU** l'arrêté n° 11-202 du 5 avril 2011 autorisant une augmentation de la capacité d'accueil portant la capacité d'accueil totale à 90 places ;
- VU** l'arrêté n°2021-120 du 2 juillet 2021 portant délégations de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux (TRESOR) ;
- VU** l'instruction favorable par les services régionaux du dossier n° 70970 de demande, déposé le 23 mars 2021 ;
- VU** l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de la Santé d'Île-de-France du 19 juillet 2021 ;

**Considérant** le soutien de la Région à l'ouverture dans Parcoursup de places supplémentaires de formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier dans le cadre des orientations du Ségur de la santé.

#### Conseil régional

## **Article 1**

Autorise le renouvellement de la capacité d'accueil de 90 places maximum par an, hors formation par la voie de l'apprentissage et de la validation des acquis de l'expérience.

## **Article 2**

Autorise l'augmentation de 5 places au titre du Ségur 2021 portant ainsi la capacité d'accueil totale à **95 places** maximum par an, hors formation par la voie de l'apprentissage et de la validation des acquis de l'expérience, à raison d'une session pour une rentrée en septembre.

## **Article 3**

L'enseignement est dispensé en formation initiale par voie scolaire, en formation initiale par voie de l'apprentissage et en formation continue, au 2, place de La Défense à Puteaux (92).

La présente autorisation est valable **cinq ans à compter de la date de sa notification**.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 3 exemplaires  
Le 22 novembre 2021

La Présidente du Conseil Régional  
**Madame Valérie Péresse**

Par délégation,

La Cheffe du Service des Relations avec les organismes  
**Valérie VARAULT**



**Conseil régional**

 le Simone Veil – 934  aint-Ouen-sur-Seine  
01 53 85 53 85 – [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

[RegionIleDeFrance](http://RegionIleDeFrance)

@iledefrance